



Rupture de contrat de sous traitance

Par **jonadan**, le **07/10/2009** à **17:14**

Bonjour,
je travaillais en sous traitance pour un charpentier est' celui ci a abandonné le chantier,j'avais un contrat de 61000 € il me manque 10000 € que puis je faire
merci

Par **Wolfy**, le **11/11/2009** à **13:22**

Bonjour
Il y a eu un contrat écrit entre vous et le donneur d'ordre.Vous dites que le donneur d'ordre a abandonné le chantier. C'est son problème pas le votre . Je suppose que votre offre, donc un devis de prestation à ce donneur d'ordre a été accepté noir sur blanc .Si le travail a été fait correctement,qu'il n'y a pas de réserve de la part du client ,alors il faut envoyer en recommandé deux ,voir trois lettres de relance de créances au donneur d'ordre .Si il n'y a pas suite favorable ,il produire cette créance au tribunal du commerce.Faire attention au délai qu'il respecter

Par **ghilassiw**, le **07/09/2013** à **10:14**

Voila je suis en contrat de soutraintance dans les instalations des gaines d'aeration et ventilation
en realisant 30%,du chantiers sans aucune reserve.le donneur d'ordre a volu rempre le chantier car il trouve que nous avons fait boucoup d'avance sur les delais.et celui ci a essayer

de trouver des astuces pour qu'il donne le reste de chantier a une autre entreprise qui est moin chaire que nous. Que doit je faire pour mettre fin a ce conflit?

Par **trichat**, le **09/09/2013** à **08:58**

Bonjour,

Vous trouverez sous ce libellé "Rupture de contrat sous-traitant" publié le 18/03/2013 dans la rubrique "contrats d'entreprise" la réponse que j'avais faite concernant la rupture des contrats de sous-traitance.

Cela pourra constituer une base pour notre discussion.

Cordialement.